

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 567

Artikel: M. Marc Lamunière pas d'accord
Autor: Lamunière, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le fait accompli

Presse: les protagonistes de Lucerne et de Frauenfeld n'ont pas dit leur dernier mot, loin de là. Mais comme à l'accoutumée, passés les éclats, les fronts profonds se dessinent qui permettent de mesurer le poids incroyable du fait accompli. L'Association suisse des éditeurs de journaux rappelle-t-elle l'existence du contrat collectif de travail qui devrait permettre de régler (juridiquement) les conflits? Concernant les «Luzerner Neusten Nachrichten» (LNN)¹, Ringier admet publiquement avoir violé ladite convention collective ainsi que le statut rédactionnel du journal lucernois (il est «impossible» de consulter la rédaction lorsqu'on veut changer son rédacteur en chef!). C'est la loi de l'éditeur... jusqu'à l'illégalité. Il ne reste plus qu'à faire les comptes! Même situation à Frauenfeld où l'éditeur Huber et Cie semble se soucier comme d'une guigne d'un éventuel boycottage de la

«Thurgauer Zeitung» par ses correspondants en Suisse.

L'indépendance de la presse est bien sûr en jeu, mais les éditeurs suisses de journaux se bornent à regretter les controverses publiques nées des deux affaires. Sous-entendu: la liberté de la presse sera d'autant mieux gardée que les conflits seront réglés «en famille», et si possible sans que les cochons de payants soient tenus au courant.

Cela dit, quelques points de repères pour apprécier la suite des événements:

— Toujours à l'avant-garde, la commission des cartels enquête donc sur la diffusion d'une édition tous ménages des «LNN» le vendredi ainsi que sur le boycottage du «Tages Anzeiger» par les importateurs d'automobiles. Question: ces faits-là tombent-ils sous le coup de la législation sur les cartels? Rapport attendu pour la fin de l'année... Vite, avant que Ringier ne lâche les «LNN»!

— A Lucerne, devant la menace du lancement d'un quotidien par les journalistes des anciennes «LNN», Ringier contre-attaque en dénonçant des

menées de Publicitas qui tenterait de s'assurer la totalité du gâteau publicitaire lucernois. Voilà les véritables enjeux qui apparaissent à la surface!

— Le remue-ménage de Lucerne n'empêche pas Ringier de poursuivre ses efforts de diversification: une prise de participation dans la société spécialisée dans l'organisation de concerts, Good News, lui permettra de rentabiliser le tirage de «Blick», utilisé pour le lancement des tournées helvétiques de groupes pop ou rock. Un des aspects de l'essor d'une «presse de services», cancer de la presse d'information.

— La «Neue Zürcher Zeitung» a tiré la leçon du boycottage du «Tages Anzeiger». Sur une pleine page publicitaire elle présente ses effectifs rédactionnels (impressionnants au demeurant). Un pari sur la qualité? On en est loin: le commentaire de l'annonce précise que ces fameux journalistes veillent «jour après jour et nuit après nuit» à assurer un environnement favorable à la publicité. Les masques tombent.

COURRIER

M. Marc Lamunière pas d'accord

Vous avez bien voulu commenter la brochure «Le Journal d'Information, que veut-il? que peut-il?» que j'ai récemment rédigée. Je suis sensible à cette attention, tout en regrettant que le choix des extraits et le commentaire qui les assortit me font dire le contraire de ce que j'ai exprimé.

Est-il contraire au dogme de reconnaître qu'un éditeur ait pris la plume pour faire mieux comprendre le travail et la mission des journalistes, aussi bien que la liberté d'expression? Car c'était bien le but de cette brochure que de ramener à une vue plus sereine des choses, ceux qui fulminent contre les

journaux à la moindre remise en cause de ce qui paraissait établi.

Lorsque je parle du pouvoir de l'éditeur dans le chapitre sur «La liberté de la presse», je ne fais que décrire une situation purement juridique et non pas une situation de fait, où l'on constate que ce pouvoir est loin d'être absolu et il n'est pas souhaitable qu'il le soit. Et dans la mesure où vous rattacheriez mon texte aux récents événements qui secouent la presse suisse alémanique, vous constaterez qu'il constitue également un appel non déguisé aux éditeurs qui seraient tentés de faire triompher des principes purement commerciaux sur une éthique professionnelle, qui doit rester la base du contrat moral entre éditeurs et rédacteurs.

Enfin, vous dites «que pas une seule fois l'auteur

ne précisera que pour produire ce journal si différent des autres produits il est nécessaire d'engager des salariés (journalistes) pas comme les autres.»

Je fais à cet égard les remarques suivantes: c'est l'ensemble de la brochure qui tend à expliquer en quoi le travail du journaliste est différent et doit être mieux compris de chacun, à commencer par cette définition:

«Un homme intelligent, cultivé et sachant écrire par surcroît, ne fera pas nécessairement un bon journaliste. Il lui manquera peut-être l'obstination fouineuse du fox-terrier, la volonté de capter chaque jour quelque élément neuf dans le spectacle du monde, le goût de travailler contre la montre, le sens de l'équipe et surtout le besoin de communiquer, d'être compris par le plus grand nombre.»

Marc Lamunière